

Procès-verbal

Assemblée communale 18 mai 2022

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: Mme Christine Lebrun, M. Simon Gabaglio

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1242

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2021 (ce PV ne sera pas lu ; il est à disposition sur www.matran.ch ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2021, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.
3. Choix de l'organe de révision des comptes – proposition de la commission financière.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

A 20h00 précise, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. M. Rérat relève que le Conseil communal se déterminera ultérieurement sur le fait de refaire les assemblées à la salle communale. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. La journaliste de La Liberté, une personne étrangère ne remplissant pas les critères pour avoir le droit et le secrétaire n'ont pas le droit de vote.

Personnes présentes :	38
Citoyens présents ayant le droit de vote:	35

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	38
Citoyens présents ayant le droit de vote:	35
Approuvent:	35
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2021, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2021.

Nouveau modèle comptable

L'année 2021 a été marquée par un changement de modèle comptable. Dès le 1er janvier 2021, c'est le nouveau modèle comptable harmonisé 2 qui a été instauré en remplacement du modèle comptable harmonisé 1, tous deux plus communément appelés MCH1 et MCH2.

Dès le 1er janvier 2021, ces règles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale sur les finances communales (LFCo) ainsi que son Ordonnance y relative (OFCo) qui mettent en œuvre le nouveau modèle comptable MCH2. MCH2 remplace le modèle comptable MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat avait donné la possibilité aux communes fribourgeoises de reporter d'une année l'introduction de MCH2. Comme un certain nombre de travaux préparatoires avaient déjà été effectués durant l'année 2020, le Conseil communal a décidé de ne pas user de cette possibilité et de mettre en œuvre MCH2 comme prévu au 1er janvier 2021. Les comptes 2021 sont ainsi les premiers à être bouclés et présentés selon les nouvelles règles dictées par le nouveau modèle comptable MCH2.

Voici les principaux éléments de cette importante réforme comptable :

Loi sur les finances communales - LFCo

Cette nouvelle loi cantonale, entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions liées aux finances communales qui étaient contenues auparavant dans la Loi sur les communes (LCo).

Ordonnance sur les finances communales - OFCo

Cette ordonnance, établie par le Conseil d'Etat, est également entrée en vigueur le 1er

janvier 2021. Elle fixe les modalités d'application de la Loi sur les finances communales (LFCo) et remplace les dispositions y relatives qui figuraient jusqu'alors dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo).

Règlement communal des finances - RFin

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée communale du 15 décembre 2021. Il comprend notamment la limite d'activation des investissements ainsi que les compétences financières accordées au Conseil communal s'agissant des dépenses nouvelles et liées, des crédits additionnels et supplémentaires en cas de dépassement des montants budgétés ou pour effectuer une opération immobilière.

Règlement d'exécution communal des finances - REFin

Ce règlement, également entré en vigueur le 1er janvier 2021, est de la compétence du Conseil communal. Il précise les besoins opérationnels financiers de la commune et remplace les dispositions relatives aux finances que l'on trouvait auparavant dans le Règlement d'organisation du Conseil communal.

Nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable a été entièrement créé pour répondre aux nouvelles normes. Il contient de nombreux nouveaux comptes, notamment ceux en lien avec les salaires et les cotisations aux assurances sociales qui représentent à eux seuls plus d'une centaine de comptes. D'autre part, certains comptes de l'ancien plan comptable ne se retrouvent plus dans les mêmes chapitres avec le nouveau plan comptable, ce qui ne permet plus de comparer les comptes MCH2 avec ceux établis selon l'ancien modèle comptable.

Réévaluation du patrimoine financier

Le patrimoine financier comprend tous les actifs qui peuvent être vendus sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. Il s'agit des terrains dont la commune est propriétaire qui ont été réévalués au bilan à leur valeur vénale ou valeur « du marché ». Les valeurs ont ainsi été revues à la hausse et viennent augmenter la fortune de la commune.

Réévaluation du patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes. Les travaux de réévaluation ont consisté à reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et imputer sur chacun d'eux un amortissement en tenant compte des règles MCH2. Je reviendrai plus en détail sur ce point tout à l'heure lors de la présentation du bilan.

Buts

Les buts de MCH2 sont notamment :

- la définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- l'harmonisation des comptabilités publiques de la Confédération, des cantons et des communes.

- la présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

Principales modifications

Voici les principales modifications engendrées par la mise en œuvre de MCH2 :

- L'équilibre du budget et des comptes, à savoir l'abandon des dispositions qui ordonnaient d'augmenter le taux d'imposition si le déficit du compte de résultats était supérieur à 5 % des revenus nets. Ces dispositions sont remplacées par une règle qui admet un déficit si celui-ci est couvert par les fonds propres.
- Une terminologie différente des libellés de certains chapitres et certains comptes.
- La suppression des amortissements extraordinaires, c'est-à-dire, l'ensemble des investissements du patrimoine administratif inscrits à l'actif du bilan sont amortis selon le principe par lequel l'amortissement suit la durée de vie de l'objet et non plus, comme ces dernières années, en effectuant des amortissements extraordinaires lorsque les bénéfices réalisés le permettaient.
- En plus du bilan et des comptes de résultats et d'investissement, les comptes sont accompagnés d'une annexe contenant différents tableaux tels qu'immobilisations, provisions, garanties, participations et indicateurs.

Comptes de résultats

Les comptes de résultats 2021, que l'on connaissait auparavant sous le nom de compte de « fonctionnement », bouclent avec un bénéfice de **CHF 100'670.36** alors que le budget prévoyait un déficit de **CHF - 225'900.00**. La différence entre le budget et les comptes s'élève à **CHF 326'576.36**.

Compte tenu du déficit qui était projeté, il s'agit d'un excellent résultat qui s'explique notamment par l'encaissement d'une recette fiscale relative à l'impôt sur le capital d'une personne morale.

Ce résultat permet d'éviter de prélever, comme prévu, dans la provision créée pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises, connue sous le nom de RFFA ou PF17. Le solde de cette provision, à hauteur de CHF 500'000.00, permettra de couvrir d'éventuelles futures diminutions des recettes fiscales des personnes morales.

M. Dumoulin commente les 10 chapitres qui composent les comptes de résultats. Contrairement aux années précédentes, il n'est plus possible de comparer les chiffres avec ceux des comptes des dernières années. Avec MCH2, de nombreuses positions du budget sont comptabilisées dans d'autres chapitres. Certains anciens postes sont même répartis maintenant dans plusieurs chapitres.

D'autre part, les comptes qui dépassent de plus 20% les montants budgétés et dont le dépassement est supérieur à CHF 5'000.00 seront également mentionnés et commentés, ceci conformément au Règlement communal des finances.

0. Administration générale

=> Total des charges : 801'145.67 / Total des revenus : 46'922.36

Les charges et les revenus sont globalement conformes au budget. La GED (gestion électronique des données) a été installée au sein de l'administration. Au niveau de l'informatique, plusieurs autres dossiers sont en cours comme le passage au QR-Code, E-Bill, le suivi de MCH2 ou un système de suivi des factures.

Concernant les dépassements de budget, le poste « acquisition informatique » est dû à des travaux informatiques qui ont pris du retard en 2020. Ainsi, les montants 2020 n'ont pas été entièrement utilisés et se sont reportés sur l'année 2021.

Pour les « émoluments de chancellerie », il s'agit d'une facture non prévue du Registre foncier pour une mise à jour du cadastre.

1. Ordre et sécurité publics, défense

=> Total des charges : 155'934.45 / Total des revenus : 32'462.60

La diminution des charges pour ce chapitre concerne principalement nos participations au Corps de Sapeurs-Pompiers Matran-Avry-Neyruz et à la Police intercommunale qui se sont avérées moins élevées que les estimations communiquées par ces entités lors de l'établissement du budget.

Pour le dépassement du poste « frais de procédure et avis de droit », il s'agit d'honoraires d'avocats mandatés dans le cadre de plusieurs dossiers. Par exemple, dans le cadre du dossier de l'Agglo, la commune a fait recours conjointement avec 5 autres communes contre la décision de supprimer l'Agglo dans sa forme actuelle.

2. Formation

=> Total des charges : 2'430'428.18 / Total des revenus : 238'159.47

Notre commune assume la gestion administrative du cercle scolaire depuis que celui-ci est fusionné avec le cercle scolaire d'Avry. En plus des charges communales liées à la formation, ce chapitre comprend des charges liées cantonales comme l'école secondaire, le conservatoire ou les écoles spécialisées.

Plusieurs dépassements concernent le cercle scolaire Avry-Matran en raison de la convention établie entre l'établissement du budget et son application. L'augmentation des charges est toutefois compensée par les revenus.

Pour l'enseignant supplémentaire à charge de la commune, il s'agit d'une provision qui n'a pas été inscrite au budget et les coûts de l'année scolaire 2020-2021 ont été entièrement à charges des comptes 2021.

Enfin, pour l'entretien des équipements communaux, il a fallu urgemment refaire entièrement l'étanchéité de la halle de gym et avons profité de refaire en même temps l'isolation aux normes actuelles afin de recevoir une subvention de CHF 40'000.00.

3. Culture, sports et loisirs

=> Total des charges : 383'860.41 / Total des revenus : 6'100.00

L'augmentation de charges par rapport au budget provient notamment des amortissements. Certains taux d'amortissement utilisés lors de l'établissement du budget ont été modifiés pour correspondre au mieux aux normes MCH2 qui se calculent dorénavant par rapport à la durée de vie de l'objet en question. L'augmentation des revenus concerne une subvention cantonale reçue dans le cadre des activités « FriTime ».

Comme dans d'autres chapitres, certains montants budgétés n'ont pas été utilisés en raison de la situation sanitaire. Par exemple, la somme de CHF 6'000.00 portée au budget pour la manifestation « Matran Bouge » n'a pas été utilisée en raison de l'annulation de cet événement.

Concernant les dépassements de budget, il s'agit, pour le poste « Frais d'entretien complexe terrain de football », premièrement d'un montant budgété trop bas. D'autre part, des frais d'entretien supplémentaires ont été rendus nécessaires ainsi que diverses pannes et changement de matériel. Par exemple, un but a dû être remplacé par mesure de sécurité.

Pour les amortissements du terrain de foot synthétique à Villars-sur-Glâne ainsi que la place de sport, il s'agit de la modification des taux d'amortissement comme je l'ai expliqué il y a quelques instants. S'agissant du poste « entretien sentiers pédestres », des travaux urgents rendus nécessaires suite aux dégâts causés par les intempéries du mois de juillet 2021.

4. Santé

=> Total des charges : 611'269.50 / Total des revenus : 4'964.95

Ce chapitre est constitué exclusivement de charges liées, la commune n'a donc aucune marge de manœuvre. Les comptes correspondent aux chiffres qui nous ont été communiqués par les instances cantonales et régionales lors de l'établissement du budget 2021, mis à part le poste « Participation au subventionnement cantonal des soins spéciaux » qui est finalement plus élevé que prévu.

5. Prévoyance sociale

=> Total des charges : 763'317.60 / Total des revenus : 6'508.80

La diminution des charges par rapport au budget concerne principalement notre participation à l'aide sociale ainsi qu'aux mesures d'insertion sociale. Les montants relatifs à l'aide sociale varient énormément et sont difficiles à prévoir. Les autres postes de ce chapitre sont composés essentiellement de charges liées et respectent le budget.

6. Trafic et télécommunications

=> Total des charges : 871'803.97 / Total des revenus : 55'666.90

Le total des charges de ce chapitre respecte le budget en raison de quelques charges moins élevées que prévu. Quant aux revenus, ils sont quasiment conformes à ce qui était attendu. Quelques postes ont néanmoins dépassé les montants budgétés :

Le poste « entretien des routes communales » est dû à des frais d'étude pour la zone 30km/h avant que ce projet ne soit voté en investissement.

Le poste « entretien des véhicules et machines » est dû à 2 grosses pannes sur le camion de la voirie.

Quant à l'amortissement des véhicules, il s'agit des mêmes raisons que celles déjà expliquées.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

=> Total des charges : 1'015'494.27 / Total des revenus : 761'732.30

La légère augmentation de charges est compensée par l'augmentation des revenus.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées doivent être entièrement financés par les taxes, ce qui est le cas en l'espèce. Les bénéfices effectués sur ces 2 sous-chapitres sont versés dans les réserves attribuées à ces comptes, à raison de 2/3 pour le maintien de la valeur des équipements et à raison de 1/3 pour l'équilibre du compte.

S'agissant des déchets, les coûts de la gestion des déchets doivent être couverts à hauteur de 70% par les taxes. Le taux de couverture dans les comptes 2021 est de 78,38 %.

Concernant les 3 premiers dépassements relatifs aux réserves des comptes de l'eau, nous avons reçu les instructions du Service des communes après l'établissement du budget.

Pour le traitement du personnel d'exploitation, à savoir les salaires, ces derniers sont répartis dans les différents chapitres selon les tâches effectuées par le personnel. Plus de temps que prévu a été consacré aux tâches liées à ce chapitre.

Quant au compte « honoraires de spécialistes », le montant budgété était insuffisant pour assurer tous les dossiers en cours.

8. Economie publique

=> Total des charges : 19'102.92 / Total des revenus : 0.00

Il n'y a pas d'élément significatif à relever dans ce chapitre si ce n'est des charges quelque peu inférieures au budget. Ce chapitre comprend les forêts, domaine géré par Forêts-Sarine ainsi que le tourisme et la promotion économique, 2 domaines gérés par l'Agglomération.

9. Finances et impôts

=> Total des charges : 497'214.35 / Total des revenus : 6'497'724.30

Au niveau des recettes fiscales, ce sont des revenus de près de CHF 240'000.00 supplémentaires en 2021 avec notamment l'encaissement d'une recette inattendue relative à l'impôt sur le capital d'une personne morale. Pour le dépassement du poste « Intérêts rémunérateurs », il s'agit des intérêts versés aux citoyens calculés sur les acomptes d'impôts versés en trop.

Totaux des comptes de résultats

=> **Total des charges : 7'549'571.32 / Total des revenus : 7'650'241.68**

Le total des comptes de résultats est composé de charges pour CHF 7'549'571.32 et de revenus à hauteur de CHF 7'650'241.68, soit un bénéfice de CHF 100'670.36.

Comptes des investissements 2021

Les comptes des investissements 2021 présentent un excédent de dépenses de CHF 798'252.61. Le budget des investissements 2021 prévoyait toutefois un excédent de dépenses plus conséquent à hauteur de CHF 1'517'000.00. Cette différence provient notamment des travaux liés à la mise en séparatif du secteur « Rte de la Forge - Rte de la Scie » qui n'ont pas été effectués en 2021. Ceux-ci auront lieu en 2022 et 2023.

Voici les 4 investissements terminés en 2021. Concernant l'investissement lié au remplacement d'une conduite d'eau potable à la Route de la Bagne, le dépassement représente 5,16 % du crédit d'engagement voté. Selon le Règlement communal des finances, le Conseil communal est compétent pour valider ce crédit additionnel relatif à ces travaux, lequel est intervenu lorsque le Conseil communal a validé les comptes des investissements.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Investissements terminés en 2021

	Crédit voté	Crédit utilisé
• Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes	CHF 240'000.00	CHF 232'585.37
• Remplacement d'une conduite d'eau potable à la Rte de la Bagne	CHF 80'000.00	CHF 84'133.36
• Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute	CHF 120'000.00	CHF 100'346.50
<i>Subvention OFROU</i>	<i>CHF -5'000.00</i>	<i>CHF -5'000.00</i>
• Suppression des gendarmes couchés Rte de l'Ecole	CHF 50'000.00	CHF 41'606.50

M. Dumoulin passe ensuite en revue le bilan.

Bilan – Actifs

Disponibilités et placement à court terme : 1'329'870.33

Il s'agit des comptes de caisse, poste et banque. Les liquidités ont diminué durant l'année 2021 en raison des investissements en cours.

Créances : 1'843'742.54. Il s'agissait au 31 décembre 2021 surtout d'acomptes d'impôt 2021 dus. Depuis lors, une grande partie de cette somme a été encaissée à ce jour.

Actifs de régularisation : 589'200.79. Il s'agit des écritures transitoires comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier : 5'656'500.00. Il s'agit des différents terrains propriété de la commune qui ont été réévalués à leur valeur vénale ou valeur « du marché ». La réévaluation de ces biens vient augmenter le capital propre de la commune.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2021 : Bilan

Immobilisations corporelles PF

- Terrain du Publo : 31.12.20 à CHF 349'063.10 puis réévalué à CHF 1'190'000.- selon décision Assemblée communale
- Terrain Pré du Château (art. 671) : 31.12.20 à CHF 1'590'863.75 (avec la grange) puis réévalué à CHF 3'117'000.- (sans la grange)
- Grange Pré du Château (art. 670) : Avec MCH1 était dans le compte du terrain Pré du Château et dès 2021 a été créé séparément. Réévalué à CHF 657'000.-
- Terrains Imp. Montagne : Compte créé en 2021 à CHF 12'500.-
- Ancienne école : de CHF 1.- à CHF 680'000.-.

49

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif : 8'165'915.24. Il s'agit de l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement de la commune.

Une très grande majorité des investissements de la commune avaient été entièrement amortis et figuraient pour CHF 1.00 au bilan. Suite à la réévaluation des biens du patrimoine administratif, de nombreux investissements réintègrent le bilan et les soldes comptables seront amortis progressivement durant les prochaines années selon la durée de vie de l'objet en question. Ce sont une soixantaine d'investissements qui ont été réévalués.

Le montant total de cette réévaluation, qui augmente la valeur au bilan, représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette réserve sera utilisée pendant les 10 prochaines années pour couvrir les amortissements des biens qui ont été réévalués. Le total des amortissements liés aux biens réévalués est de CHF 297'052.00 en 2021. Ce montant n'impacte toutefois pas le compte de résultats puisqu'il est prélevé dans la réserve de réévaluation.

Dans 10 ans, le solde de cette réserve de réévaluation sera viré dans les fonds propres et viendra augmenter la fortune de la commune. Les comptes de résultats seront à ce moment-là directement impactés par les investissements restant à amortir puisqu'il ne sera plus

possible de prélever dans la réserve de réévaluation pour couvrir les amortissements.

A noter encore que le terrain situé à côté de la place de sport n'est pas considéré comme un bien du patrimoine financier mais un bien du patrimoine administratif. Celui-ci a ainsi été intégré dans le bilan au compte « Place de sport et de loisirs ».

Pour comprendre le mécanisme des réévaluations et des amortissements selon les nouvelles règles MCH2, voici un exemple concernant la halle de gym (4 slides).



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Réévaluation du patrimoine administratif exemple

- Halle de gym au 31.12.2020
(entièrement amorti)

Divers investissements

- Construction en 1990
- Participation (1/4) assainissement chauffage en 2008
- Pose de panneaux solaires en 2008
- Réfection des façades en 2017

52



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Réévaluation du patrimoine administratif exemple

- Halle de gym au 31.12.2020
(entièrement amorti)

Divers investissements

- Construction en 1990 : 30 ans, on n'en tient pas compte
- Participation (1/4) assainissement chauffage en 2008 : CHF 59'250.00
- Pose de panneaux solaires en 2008 : CHF 245'250.00
- Réfection des façades en 2017 : CHF 146'550.00
- **Total investissements depuis 20 ans : CHF 451'050.00**

53



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Réévaluation du patrimoine administratif exemple

Amortissements

	Amortissements
• Participation assainissement chauffage en 2008 3 % sur 11 ans	19'550.00
• Pose de panneaux solaires en 2008 à 3 % sur 11 ans	80'950.00
• Réfection des façades en 2017 à 3 % sur 2 ans	8'800.00
• Total amortissements :	109'300.00

54



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Réévaluation du patrimoine administratif exemple

• Halle de gym au 31.12.2020 (entièrement amorti)	
• Total investissements depuis 20 ans :	451'050.00
• Total amortissements :	109'300.00
• Valeur MCH2 après réévaluation :	341'750.00

55

Participations, capital-social PA : 482'010.70. Ce poste concerne aussi des biens du patrimoine administratif qui ont été réévalués, comme notre participation au terrain de foot synthétique à Villars-sur-Glâne ou notre participation au Corps de Sapeurs-pompiers d'Avry-Matran-Neyruz.

Bilan - Passifs

Engagements courants : 488'727.64. Il s'agit des divers comptes créanciers, soit des factures qui étaient à payer au 31 décembre 2020, ainsi que du compte courant avec la Paroisse pour l'encaissement des impôts paroissiaux.

Engagements financiers à court terme : 3'494.55. Il s'agit de 2 comptes à la Banque Cantonale de Fribourg dont celui de la Conférence des syndic de la Sarine.

Passifs de régularisation : 243'221.65. Comme pour les actifs de régularisation, il s'agit des écritures transitoires comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Engagements financiers à long terme : 1'794'629.65. Ce poste est composé de l'emprunt d'un million obtenu auprès de la SUVA à un taux d'intérêt annuel de 0,13%, soit un coût annuel pour la commune de CHF 1'300.00. En plus de cet emprunt, les subventions d'investissement et leurs amortissements sont également comptabilisés dans ce poste.

Provisions à long terme : 775'000.00. Il s'agit des 2 provisions constituées pour la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg ainsi que la réforme fiscale des entreprises. Pour cette dernière, de CHF 600'000.00 à la base, un montant de CHF 100'000.00 avait été prélevé en 2020.

Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers : 493'931.60. Ce poste comprend la réserve pour les abris PC qui devrait être récupérée par le canton qui gère maintenant les abris PC. Il comprend également le solde du Fonds Elisa Claraz destiné à aider des parents en difficulté financière pour permettre la participation de leurs enfants au camp de ski, à la colonie ou pour d'autres besoins.

Financements spéciaux enregistrés sous capital propre : 2'973'918.44. Ce poste comprend les réévaluations et les réserves obligatoires des domaines autofinancés que sont les réseaux d'eau potable et des eaux usées ainsi que la réévaluation du domaine lié à la gestion des déchets.

Préfinancements : 1'247.45. Avec MCH2, les réserves non obligatoires ont été dissoutes puis transférées dans la fortune. On trouvait anciennement les réserves pour acquisition de terrain, pour les routes et trottoirs, pour investissements futurs et pour crédits d'étude futurs.

Le solde de ce poste de CHF 1'247.45 concerne le préfinancement pour la création d'un club de badminton qui est laissé pour l'instant dans cette rubrique.

Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) : 2'636'662.11. Comme déjà expliqué, les biens du patrimoine administratif ont été réévalués. On retrouve dans ce poste l'ensemble des réévaluations, mis à part celles liées aux réseaux de l'eau potable et des eaux usées ainsi que les déchets. Ces réévaluations forment la réserve de réévaluation dans laquelle nous pourrions puiser pendant 10 ans afin de couvrir les amortissements des biens du patrimoine administratif.

Excédent ou découvert du bilan : 8'656'408.51. Ce poste comprend le résultat annuel ajouté ou diminué au cumul des résultats des années précédentes. Pour 2021, en plus du bénéfice de CHF 100'670.36 qui a été ajouté aux résultats précédents, ce poste comprend également l'augmentation dues aux réévaluations du patrimoine financier ainsi qu'aux réserves non obligatoires qui ont été virées dans la fortune.

Comme vous pouvez le constater, la situation financière de la commune est toujours très favorable. Elle l'est forcément encore plus qu'auparavant suite aux réévaluations des patrimoines financier et administratif et à la dissolution des réserves non obligatoires qui ont fortement augmenté le capital propre de la commune qui s'élève à CHF 14'268'234.51. Toutefois, bien que les réévaluations augmentent le capital propre, elles n'amènent pas de liquidités supplémentaires. MCH2 laisse apparaître une situation nettement plus avantageuse, mais la commune a moins de liquidités et elle doit commencer à emprunter pour financer ses investissements.

Tableau des garanties au 31 décembre 2021

Voici encore le tableau des garanties au 31 décembre 2021. Il s'agit de dettes contractées par des tiers, principalement des associations de communes, dont notre commune est solidaire. Par exemple l'Agglomération de Fribourg, le Réseau Santé de la Sarine, l'Association du CO ou le home médicalisé de Cottens.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2021 : Tableau des garanties au 31 décembre 2021

AGGLO	CHF	83'000.61
Réseau santé de la Sarine	CHF	201'082.00
Association du CO de la Sarine	CHF	558'327.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF	32'940.00
Home médicalisé de Cottens / St-Martin	CHF	2'331'964.80
FC Matran : Cautionnement d'un emprunt	CHF	5'750.00
Fonds de réserve intercommunal pour le renouvellement de la STEP de Villars-sur-Glâne	CHF	-114'126.80
Total	CHF	3'098'937.61

M. Nicolas Rérat remercie M. Dumoulin pour sa présentation. Il précise que l'introduction de MCH2 impose aussi aux communes de faire un rapport de gestion sur ses activités. Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. Il invite les citoyens à consulter ce rapport. Il donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Michel Waeber, vice-président de la Commission financière, excuse au préalable M. Christian Nobs, président, et Mme Francesca Venteicher. Il donne lecture du préavis de la commission.

Préavis relatif aux comptes 2021

Sur la base du rapport de révision établi par Fiduservices SA à Fribourg, d'une séance de travail et d'un entretien avec MM. Rérat et Dumoulin accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons que les comptes de résultat 2021 se bouclent avec un bénéfice de CHF 100'670.36, alors que le BUDGET prévoyait un déficit de CHF 225'900.00. Au final, cet excellent résultat s'explique par la taxation extraordinaire d'une entreprise de la place qui n'était pas prévue, ainsi de multiples économies liées à la phase COVID, car certains événements n'ont simplement pas eu lieu.

Nous relevons par ailleurs, que ce bouclement est le tout premier sous le nouveau modèle MCH2, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Afin d'obtenir une évolution très conséquente de la fortune de notre commune, en effet celle-ci augmente de près de CHF 10 MIO, un énorme travail a été effectué par l'équipe du boursier communal avec l'aide d'experts financiers pour adapter notre plan comptable et notre façon de comptabiliser nos immobilisations à la nouvelle mouture active depuis cette année 2021.

Globalement, le bilan comptable de la commune au terme de l'exercice 2021 est extrêmement sain, voire presque trop bon, selon les points de vue. Celui-ci doit nous permettre de lancer les investissements attendus sans crainte de mettre en péril notre pérennité financière.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyens de Matran.

M. Nicolas Rérat remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

M. Aldo Stritt demande pourquoi on parle de Modèle Comptable **Harmonisé**.

M. Nicolas Rérat lui répond que le modèle comptable devra être utilisé par toutes les communes, ce qui permet à la Confédération et aux cantons de tirer des enseignements sur les dépenses des communes.

M. Jean-Pierre Borcard souhaite savoir sur quelle valeur sont faits les amortissements.

M. Nicolas Rérat lui répond qu'il s'agit de la valeur finale de l'investissement qui reste identique sur toute la durée de l'amortissement d'un investissement.

M. François Le Fort demande qui a rédigé le rapport de gestion.

M. Nicolas Rérat lui répond que les textes ont été réalisés par le personnel et les

conseillers. Il est signé du Conseil communal puisqu'il en a la responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve les comptes 2021 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 10 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux et le secrétaire, la journaliste et la personne de nationalité étrangère ne remplissant pas les conditions).

Personnes présentes	38
Citoyens présents ayant le droit de vote :	28
Approuvent:	28
Refus:	0
Abstention :	0

3. Choix de l'organe de révision des comptes – proposition de la commission financière

M. Michel Waeber, vice-président de la Commission financière, présente cet objet. Les comptes 2019 à 2021 ont été révisés par Fiduservices SA à Fribourg, réviseur que nous avons mandaté en décembre 2018.

En vertu de l'Art. 98 de la Loi des communes, un tel mandat est renouvelable pour une durée totale maximale de six ans consécutifs. Sur la base d'expériences positives de ces trois dernières années tant du point de vue du conseil communal, du boursier communal que de la CFM et dans un souci de continuité des relations et d'efficacité sur la durée, nous proposons de renouveler le mandat attribué à la fiduciaire Fiduservices SA pour trois ans, soit pour les exercices 2022 à 2024.

De ce fait, une prochaine décision impliquant un changement d'organe de révision interviendra donc en décembre 2024.

M. Nicolas Rérat le remercie. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée désigne comme organe de révision des comptes la société Fiduservice SA pour les années 2022 à 2024.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	38
Citoyens présents ayant le droit de vote :	35
Approuvent:	35
Refus:	0
Abstentions :	0

4. Informations du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a plusieurs informations à communiquer.

Fibre optique

M. Bernard Chassot informe l'assemblée sur l'arrivée de la fibre optique à Matran. La société fth fr SA a informé le Conseil communal de son intention de raccorder la commune de Matran au réseau cantonal de fibre optique en collaboration avec Swisscom. Les travaux devraient débuter après les vacances d'été et se terminer vers la fin du mois de novembre. Grâce à ce réseau, les habitants auront accès à des services multimédias innovants et performants, comme la TV numérique en haute définition, l'accès à internet à très haut débit et la téléphonie fixe. Pour les propriétaires, le raccordement des immeubles durant la phase de constructions initiale est entièrement gratuit et sans obligation d'utilisation. L'installation d'une prise optique dans chaque logement existant est également gratuite, pour autant que les tubes à l'intérieur du bâtiment soient utilisables. Les prises seront installées à la demande, au fur et à mesure des commandes de services par les habitants. A partir du mois de juin, les propriétaires d'immeubles concernés vont recevoir des courriers contenant le contrat de raccordement de fth fr SA.

Vente de la parcelle 96 RF Matran

M. Nicolas Rérat informe l'assemblée que la Raiffeisen a renoncé à l'acquisition de cette parcelle. Il retrace l'historique de ce dossier à l'aide d'un slide.



Matran, Assemblée comm

Vente de la parcelle 96 RF Matran

Historique

- 2006 Achat de la parcelle à SAIDEF SA.
- Intérêt de la banque RAIFFEISEN à acquérir une parcelle à Matran.
- 2021 Projet d'acquisition de la parcelle 96RF est affiné avec Raiffeisen.
- 2021 OFROU puis le canton (SPC) sont associés aux discussions à propos des accès.
- 2021-06 Approbation de la vente par l'Assemblée communale.
- 2021-2022 discussions Raiffeisen/Commune/OFROU/canton (SPC) s'intensifient pour trouver les meilleures solutions sur les accès.
- 2022 Préparation acte notarié et travail à la mise à l'enquête des accès.
- 2022-05 Décision de la banque de renoncer à l'acquisition.



Les raisons évoquées par la banque sont les accès difficiles à la parcelle. De multiples variantes ont été proposées à la Raiffeisen qui ne les a pas retenues. La variante la plus intéressante consistait à l'installation de feux rouges qui permettaient la sortie de 25 véhicules/heure aux heures de pointe.

Ukraine

M. Dominique Chenaux relève les conséquences pour Matran de la situation en Ukraine. Premièrement, aucun réfugié n'est logé chez des habitants de Matran. Au niveau de la MFI de Caritas, cette dernière peut accueillir 60 réfugiés. Suite à la demande du canton, le Conseil communal a accepté que la capacité d'accueil soit augmenté à 90 personnes pour autant qu'il y ait au moins 30 ukrainiens. A ce jour, la MFI compte 47 résidants dont 6 ukrainiens.

Champ-Riond

M. Bernard Chassot relève que les matranais ont pu remarquer le début des travaux de ce vaste chantier. Pour rappel, il est prévu la construction de 16 immeubles, à savoir 6 dans la partie Ouest qui sont actuellement en construction, et 10 dans la partie Est dont les travaux devraient débiter ultérieurement. Il précise que ce quartier devrait accueillir 800 habitants et que les travaux actuels concernent le parking souterrain.

5. Divers.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

M. Thierry Genoud demande si l'école sera raccordé à la fibre optique.

M. Nicolas Rérat lui répond que cela sera le cas pour tous les bâtiments communaux.

M. Francis Baeriswyl se plaint à relever le grand succès de la place de sport et des loisirs. Il soulève un petit problème, à savoir qu'il n'y a pas de toilettes. Lorsqu'on est sur place avec des petits enfants, c'est souvent difficile de retourner à la maison.

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal prend note de la demande.

M. Jean-Marc Dousse relève qu'il n'y a pas beaucoup d'ombre sur cette place de sport. Il propose de planter des arbres.

M. Michaël Studer prend note de la demande. Il relève toutefois que ces arbres posent des problèmes à certains riverains lorsqu'ils deviennent grands.

M. François Le Fort souhaite des informations sur la nouvelle halte CFF Avry-Matran.

M. Nicolas Rérat lui répond que les CFF ont obtenu le permis de construire dans le cadre d'une procédure fédérale. Les travaux allaient pouvoir débiter et la nouvelle halte CFF mise en service en décembre 2023. Il y a eu cependant un recours sur le rejet d'une opposition, et le dossier est maintenant au tribunal fédéral avec un effet suspensif. Selon son expérience, M. Rérat estime qu'il y aura un retard d'au moins une année.

M. François Le Fort propose dès lors de faire une demande au CFF pour adapter le quai de la gare car il est difficile de descendre du train.

M. Rérat connaît d'avance la réponse des CFF, à savoir qu'ils n'interviennent plus sur des ouvrages qui doivent être remplacés.

M. Sahbi Bouassida est intéressé par le chauffage à distance.

M. Nicolas Rérat relève effectivement que le Groupe E développe le chauffage à distance à Matran. Les travaux sont réalisés pour raccorder le quartier de Champ Riond. Le Groupe E est cependant disposé à raccorder d'autres bâtiments. Il pourra lui donner d'autres informations utiles après l'assemblée.

M. Francis Baeriswyl souhaite des informations sur la TransAgglo, dont il s'inquiète de ne plus en entendre parler. D'autres part, il relève des stations PubliBike étaient prévus il y a deux ou trois ans. Ce n'est plus le cas actuellement, car le Conseil communal n'y voit aucun intérêt.

M. Nicolas Rérat lui répond que le dossier de la TransAgglo n'est pas simple. Cependant le Service technique et le Conseil communal participent à de nombreuses séances. Il ne veut pas en dire plus sans l'aide de plans et promet de revenir sur le sujet lors de la prochaine assemblée. Au sujet de PubliBike, le Conseil communal estime qu'il est prématuré de créer une station à Matran et que cela sera plus intéressant lorsque la nouvelle halte CFF et la TransAgglo seront en service.

M. Hans Schneider prend la parole pour communiquer ses sentiments sur la guerre en Ukraine et sur les événements d'actualité.

La parole n'est plus demandée.

A 21h35, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

N. Rérat